



www.neufchateau.be

AVIS

Conformément à l'arrêté royal du 15/07/1956, le bourgmestre informe la population qu'une requête d'appel dans le cadre des élections communales du 14/10/2018 a été introduite au Conseil d'Etat par la liste « Pour Vous ».

La copie de la requête d'appel est déposée au secrétariat communal où quiconque pourra en prendre connaissance et copie à dater du 09/01/2019 jusqu'au 16 janvier 2019, à savoir les mercredi 9/01, jeudi 10/01, vendredi 11/01, lundi 14/01, mardi 15/01 et mercredi 16/01/2019 de 9h à 12h.

Toute partie intéressée peut introduire un mémoire en réponse au Conseil d'Etat.

Il faut entendre par personne intéressée les personnes à qui la décision du gouverneur ou l'absence de toute décision dans le délai prescrit doit être notifiée, les signataires d'un acte de présentation, les élus titulaires et suppléants dont la validation des pouvoirs est contestée, les élus suppléants dont l'ordre de proclamation est susceptible d'être modifié, ainsi que toute personne pouvant justifier d'un intérêt.

Tout mémoire doit, à peine d'être rejeté des débats :

- 1) contenir le nom et l'adresse de la partie et porter la signature de la partie ou celle d'un avocat inscrit au tableau de l'ordre.

- 2) être envoyé au Conseil d'Etat (Rue de la Science, 33 - 1040 BRUXELLES) sous pli recommandé à la poste dans les huit jours après le premier jour de l'affichage du présent avis.
- 3) être accompagné de quatre copies certifiées conformes.

A NEUFCHATEAU, le 08/01/2019

Le Bourgmestre

D. FOURNY

